Image not found or type unknown

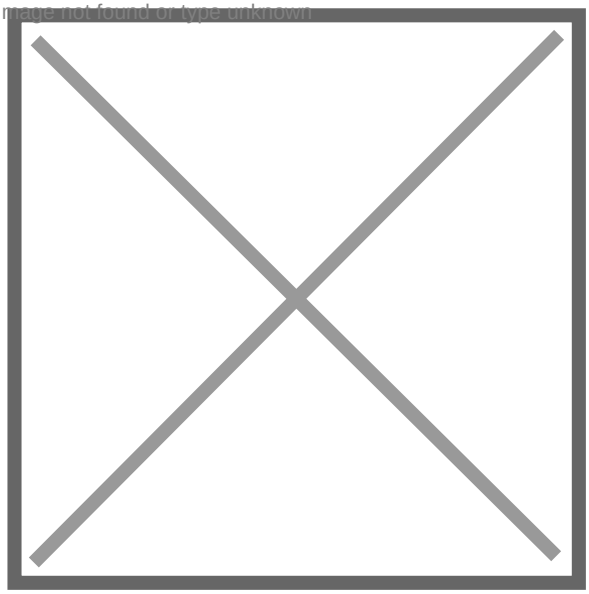

Comment éloigner ma soeur ?

Par **lilimei**, le **23/06/2014** à **23:30**

Bonjour,

j'ai un problème avec ma sœur, elle est tout le temps entrain de me frapper d'ailleurs encore aujourd'hui elle c'est jeter sur moi, en tombant je me suis claquer la tête et j'était sonner quand mes idées se sont remis en place elle étais entrain de m'enchainer de coup de poing et tout sa sans aucune raison elle et toujours entrain de chercher une excuse pour me frapper.

Je voudrais savoir comment je pouvais obtenir une mesure d'éloignement pour moi et ma fille car elle menace de s'en prendre a ma fille âgée de 7 mois et j'ai peur qu'un jour sa finisse mal.

Pouvez vous m'aider s'il vous plaît ?

Par **cocotte1003**, le **24/06/2014** à **04:48**

Bonjour, il serait bon de préciser votre age et avec qui vous vivez, cordialement

Par **lilimei**, le **24/06/2014** à **11:07**

j'ai 18 ans et je vis chez de la famille j'ai préféré partir mais apparemment sa ne suffit pas

Par **jibi7**, le **24/06/2014** à **11:52**

hello lili

Violences contre les femmes La loi vous protège
stop-violences-femmes.gouv.fr/

Dispositifs d'accueil des femmes victimes de violences
- Médiation familiale .... Accord - Lieu d'écoute des auteurs de violences (LEAV).
Maison de la justice et du droit de votre ville

vous indiqueront comment vous mettre a l'abri ,

il y a plusieurs numeros gratuits nationaux qui vous proposeront de l'aide soit en priorité pour votre bébé

et vous même ..
une assitante sociale du secteur devrait aussi pouvoir intervenir pour que cela ne traine pas trop.

ps précisez aussi si votre soeur est mineure ou non cela peut changer les mesures la concernant .

Par **lilimei**, le **24/06/2014** à **14:40**

Oui elle est mineure et j'ai déjà fais des démarches mais rien n'a marcher la je souhaite obtenir une mesure d'éloignement mais je ne sais pas ou m'adresser.

Par **jibi7**, le **24/06/2014** à **15:15**

Si elle est mineure elle peut plus facilement etre prise en charge en dehors de la famille si son attitude le justifie. Il y a des centres adaptés ou des mesures educatives.
au 119 vous trouverez surement des adresses pour proteger votre fils
et votre soeur ..contre elle meme

Si elle vit dans la famille et que la famille ne la "gere" pas ..la famille risque d'etre poursuivie pour son irresponsabilité et la mise en danger qu'elle occasionne

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés